

DATE de CONVOCATION
01 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le cinq février, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Mme Corinne HAU Maire

DATE D’AFFICHAGE
01 Février 2024

Étaient présents : HAU Corinne, PASCAU Philippe, LASSUS-LIRET Gilbert, LASCOUMETTES Jean-Robert, MAUBOULES Maïlys, BOURDALE-DUFAU Sylvie, DO CARMO Samuel, GIRARD Alain, LASSUS-LIRET Florian, LOCARDEL Cédric, PALETOU Laurence, SAUGUET Lionel, URDOUS Sébastien

NOMBRE de
CONSEILLERS

Absents excusés : FOURCADE Franck qui a donné procuration à Jean-Robert LASCOUMETTES, HARIRECHE Aurélien

en exercice **15**
présents **13**
votants **14**

Secrétaire de séance : Laurence PALETOU

Ordre du Jour de la séance :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2024
- Vote du budget 2024
- Participation financière au frais de fonctionnement école Calandreta de Lescar
- Avenant - marché travaux de construction d’un atelier d’activité / hangar
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

Le compte-rendu a été adopté à l’unanimité

N° 06/2024

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Laurence Paletou présente le budget au membres du conseil qui vote les propositions nouvelles du budget primitif de l’exercice 2024 :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 733 491.00 Recettes : 733 491.00	Dépenses : 364 653.00 (dont 137 210.28 de RAR) Recettes : 364 563.00

Voix Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

N° 07/2024

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE
CALENDRETA DE LESCAR**

Madame le Maire expose à l’assemblée qu’elle a reçu un courrier de l’école Calandreta de la Commune de LESCAR lui demandant une participation financière aux frais de fonctionnement pour l’inscription de plusieurs enfants, dont les familles vivent à BOUGARBER.

Cette demande de participation concerne 2 familles et 4 enfants.

Conformément aux dispositions de l'article L442-5-1 du Code de l'Education Nationale, réaffirmées par la circulaire du Ministère de l'Education Nationale relative aux langues régionales en date du 14 décembre 2021, le versement du forfait scolaire communal des élèves de l'école Calandreta de la Commune de LESCAR, qui résident sur la Commune, revêt un caractère obligatoire. Selon l'annexe de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012, cette participation financière forfaitaire est fonction des dépenses de fonctionnement assumés par la Commune pour les classes maternelles et élémentaires. Pour mémoire, en 2022, la Commune de BOUGARBER a fixé son forfait scolaire à la somme de 500 €.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de verser le forfait scolaire suivant :

Pour les 4 enfants domiciliés sur la Commune de BOUGARBER la somme de 2 000 € (500 € x 4).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD au paiement de la somme de 2000 € correspondant au montant de la contribution de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école Calandreta de LESCAR pour l'année scolaire 2023-2024.

Voix Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Inventaire Eglise. Quasiment tout appartient à la commune.

Afin d'effectuer les travaux nécessaires (Retable, marches pour y accéder, termites), une consultation d'artisans agréés par la DRAC sera faite.

Si choix artisan agréé par la DRAC, la DRAC peut financer à hauteur de 30% les travaux.

Jumelage Portugal

Point fait par Samuel sur les différents contacts pris pour jumelage avec Portugal (mairie de Lescar jumelé avec Satao, mairie de Satao, asso portugais de Pau)

À la suite des échanges avec Satao, il en est ressorti un regroupement de village de taille équivalente à Bougarber =>Freguesia de Mioma à 20 km de Viseu.

Samuel a pris contact avec le maire de Freguesia de Mioma, qui serait intéressé pour un jumelage car ses habitants ont un lien fort avec la France, certains ont de la famille dans la région Paloise.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19h30.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 06/2024 au 07/2024.

Liste des membres présents :

- Corinne HAU
- Philippe PASCAU
- Gilbert LASSUS-LIRET
- Jean-Robert LASCOUMETTES
- Maïlys MAUBOULES
- Sylvie BOURDALE-DUFAU
- Samuel DO CARMO
- Alain GIRARD
- Florian LASSUS-LIRET
- Cédric LOCARDEL
- Laurence PALETOU
- Lionel SAUGUET
- Sébastien URDOUS

Signature du Maire :

Signature du secrétaire de séance :